

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 26 mars 2024

Avis n°2024-08

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant la réserve naturelle régionale (RNR) des Monts de Baives

Rappel du contexte

La RNR des Monts de Baives (Nord) a été créée le 5 octobre 2009 pour une superficie d'un peu moins de 10 ha sur des parcelles appartenant à la commune de Baives. Le 24 juin 2013 le périmètre de la réserve a été étendu de 8,97 hectares supplémentaires.

Comme toutes les réserves naturelles, sa gestion opérationnelle a vocation à s'inscrire dans une stratégie globale d'intervention définie par un plan de gestion. L'article R332-43 du Code de l'environnement prévoit que ce plan de gestion soit soumis à l'avis CSRPN en vue de son approbation ultérieure par délibération du Conseil régional.

Le renouvellement du plan de gestion pour la période 2024-2033 a été présenté au CSRPN lors de la séance du 26 mars 2024 par Benoît Gallet du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, co-gestionnaire délégué. Un débat a suivi cette présentation.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **avis favorable** au renouvellement du plan de gestion de la RNR des Monts de Baives et de Wallers-en-Fagne.

Ses membres soulignent en particulier la qualité du travail effectué et les résultats obtenus depuis plus de 15 ans. Plusieurs éléments très positifs ressortent de ce plan de gestion dont spécifiquement le niveau de concertation maintenu avec les usagers des sites et en particulier avec le monde agricole. Parallèlement il est important de souligner que le niveau des connaissances sur ce site est important. Toutefois au terme des échanges les membres du CSRPN ont pu émettre quelques remarques / recommandations qui sont précisées ci-après.

Recommandations pour le PG, à mettre en œuvre en fonction des possibilités, et/ou à prendre en compte lors du prochain renouvellement (elles ne sont pas présentées par ordre hiérarchique) :

- Poursuivre une politique active d'acquisition et de maîtrise foncière afin de disposer d'ensembles fonctionnels encore plus vastes.

- Renforcer certains chapitres du document, en particulier concernant le patrimoine géologique et évaluer la possibilité de faire une fiche spécifique détaillée sur cet aspect en lien avec la politique de la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique) et le travail mené par Gaëlle GUYETANT.
- Revoir la partie « méthode » afin de mieux clarifier et mettre en parallèle les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats – renforcer cet aspect pour la mise en oeuvre des suivis à venir et l’analyse finale des résultats des actions de restauration / gestion.
- Envisager la réalisation de captures de chiroptères (en période de swarming) pour avoir des éléments complémentaires de dynamique des populations (en particulier ciblées sur les espèces arboricoles comme le Vespertilion de Bechstein).
- Poursuivre le rôle d’animation et de conseil sur la gestion des espaces interstitiels afin de disposer d’unités fonctionnelles plus vastes (en particulier sur les terrain appartenant à la société Noréade).
- Dans le cadre de la politique de conservation des espèces d’enjeux, envisager localement le renforcement de la population d’œillet des chartreux – Dianthus carthusianorum.
- Enfin les membres du CSRPN souhaitent que les conditions stationnelles du site soient analysées plus finement en vue d’envisager à terme l’extension des complexes de pelouses calcicoles.

Fait à Amiens, le 26 mars 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI